

Réf. du compte 8310210711

Réf. du courrier 13170387

Interlocuteur **0 810 333 432** Service 0,05 €/min + prix appel

Objet Bilan trimestriel
« Energie Renouvelable »

APS02450400600014-30

IDENTILUX
A l'attention de HOUDU MICHELE
8 RUE DE LA FEUILLARDE
37700 ST PIERRE DES CORPS

TOURS, le 24 Janvier 2017

Energie renouvelable – Vos numéros de garanties d'origine

Chère Madame,

Vous avez choisi de contribuer au développement des énergies renouvelables en souscrivant à un contrat électricité certifié d'origine renouvelable et je vous en remercie.

Pour les factures du 1er Octobre au 31 Décembre, je vous confirme que 3 MWh d'électricité, produits à partir de sources d'énergies renouvelables appartenant au parc de production d'EDF, ont été injectés sur le réseau d'électricité par EDF pour le compte de votre site.

Vous trouverez en annexe à ce courrier les références des garanties d'origine correspondant à ces 3 MWh. Ces références vous permettent de connaître précisément la provenance de l'électricité injectée sur le réseau pour votre compte, en consultant le registre national des garanties d'origine (Powernext).

Je vous remercie pour votre confiance, et vous prie d'agréer mes plus sincères salutations.

Conseiller clientèle EDF Entreprises

Vos garanties d'origine attribuées à chacun de vos sites

IDENTILUX - 37700 - ST PIERRE DES CORPS

Contrat : 1-ASVAB7 RAE : 30000971043927

Mois	Numéro de facture	Référence des garanties d'origine	Nbre de garanties	kWh en attente de garantie
oct-16	10049263283	361358000000000000000271253279	1	568
nov-16	10050847130	361358000000000000000275786869	1	637
déc-16	10052234155	361358000000000000000281741715	1	903

NB : Lorsqu'aucune garantie d'origine n'est attribuée à un site pour une période donnée, cela peut-être dû à l'une des raisons suivantes :

- la consommation du site est inférieure au seuil minimum de 1 000 kWh (1MWh) qui donne droit à une garantie d'origine. Dans ce cas la consommation est enregistrée pour report des numéros de garanties d'origine sur un prochain relevé ;
- l'opérateur de réseau n'a pas pu effectuer de relève de consommation. Dans ce cas, les numéros de garanties d'origine seront reportés sur le prochain relevé (sous réserve que votre site ait consommé au moins 1 000 kWh) ;
- la consommation de votre site a fait l'objet d'une facture rectificative à la baisse, après attribution de garanties d'origine. Dans ce cas, l'attribution de garanties d'origine reprendra au-delà de la consommation avant rectificatif.